

# TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AVIGNON

2 boulevard LIMBERT  
84078 AVIGNON cedex 9  
Service de l'aide juridictionnelle  
Tel : 04.32.74.75.68

## PIÈCES À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

*(Uniquement des photocopies)*

- Justificatif d'identité en cours de validité
  - Livret de famille
  - Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, ...)
  - En cas d'hébergement :
    - carte d'identité de l'hébergeant,
    - son dernier avis d'imposition sur les revenus complet,
    - un certificat d'hébergement précisant le lien de parenté et la date depuis laquelle vous êtes hébergé.
  - Votre dernier avis d'imposition complet
  - Vos trois derniers bulletins de salaires
- OU/ET**
- Tous justificatifs de vos ressources actuelles (CAF, RSA, AAH, Pôle emploi, indemnités journalières, pension alimentaire, d'invalidité, de retraite, bilan comptable...)
  - Tous les justificatifs des ressources des personnes vivant avec vous (conjoint, concubin, partenaire du PACS, enfants, parents...)
  - Copie de la convocation en justice
  - Demande d'intervention auprès de l'assureur à produire si vous bénéficiez d'une couverture juridique .
  - Si vous avez choisi un avocat, veuillez fournir sa lettre d'acceptation au titre de l'aide juridictionnelle en précisant la nature de l'affaire et devant quelle juridiction la procédure doit être engagée.
  - En cas de détention : Veuillez fournir uniquement un certificat de présence de la maison d'arrêt et une copie de votre procédure (convocation, assignation, etc...)

**IMPERATIF : PRÉCISER LA NATURE DE LA PROCÉDURE ET LA JURIDICTION SAISIE**